

Pour une meilleure connaissance du fait associatif en Europe

**Un livre blanc pour guider la recherche en réponse
aux besoins de connaissance des associations**

Rédigé par Siri Hummel et Vinzenz Janßen



**INSTITUT
FRANÇAIS
MONDE
ASSOCIATIF**

Notre ambition

Ce livre blanc est présenté par l'Institut français du Monde associatif en partenariat avec la Fondation Maecenata et l'Institute for Social Research.

L'ambition de ce livre blanc sur la connaissance du fait associatif en Europe est de permettre une meilleure reconnaissance de la contribution à la société et à la démocratie du fait associatif, c'est-à-dire de l'engagement citoyen collectif dans des organisations instituées ou des mouvements informels. Il vise également à mobiliser la recherche pour favoriser le renforcement des capacités des associations européennes. Enfin, il entend mettre en lumière un large éventail de sujets de recherche d'intérêt pour le monde associatif, ainsi que les angles morts de la connaissance. À travers cette démarche, nous souhaitons contribuer à rapprocher le monde de la recherche, les associations et leurs partenaires publics et privés.

- 3 NOTRE AMBITION
- 7 INTRODUCTION



P.15

Quels besoins de connaissance prioritaires des associations ?

- 16 Écrire l'histoire des associations et de l'engagement en Europe
- 20 Définir les caractéristiques du fait associatif européen et actualiser un état des lieux dans une perspective politique, juridique et statistique
- 32 Contribution des associations à la démocratie, à la confiance et à la vitalité de l'espace civique
- 42 Évolution des politiques publiques et leur impact sur les associations

P.46

Quelles recommandations pour une meilleure (re)connaissance de la contribution des associations à la société et à la démocratie ?

- 47 Recommandations méthodologiques pour la recherche
- 51 Diffuser les connaissances
- 54 Connecter recherche et formation
- 55 Réunir les conditions de réussite pour la mise en œuvre d'un programme de connaissance

P.57

Rejoignez le mouvement !

ANNEXES

- 58 État des lieux des ressources et des réseaux existants
- 62 Contributeurs
- 67 Bibliographie



Introduction

6

Une consultation¹ menée par l'Institut français du Monde associatif sur les besoins de connaissance des associations en France a révélé qu'il était nécessaire de s'intéresser davantage à l'échelle européenne. Des chercheurs de la société civile d'autres pays de l'Union Européenne (UE) ont effectué les mêmes observations.

Depuis la fin du Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project², les organisations de la société civile manquent d'études comparatives décrivant leurs diversités constatées aux échelons nationaux, leurs conditions géographiques, leurs développements et leurs structures (Anheier et al 2020).

Par conséquent, à l'échelle mondiale, la société civile organisée manque de **données comparatives et d'informations précises sur sa taille, le nombre de ses organisations et leur orientation, les services qu'elles fournissent, leurs effets et leur intégration sociopolitique** (Enjolras/Sivesind 2009).

7

1. La consultation a été effectuée d'octobre 2019 à juin 2020. Les résultats (en français) sont accessibles ici : <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2021/02/Quels-besoins-de-connaissance-du-monde-associatif-IFMA-2021.pdf>

2. Le Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project a été mené sous la direction de l'Université John Hopkins de Baltimore dans les années 1990-2000 : pour la première fois, le projet a effectué systématiquement des enquêtes quantitatives dans les pays du projet afin de fournir une base de données comparable au niveau international à la société civile organisée. Étant donné qu'il n'existait pas de système de classification, la Classification internationale des organisations à but non lucratif (CIOBNL) a été créée en tant que taxonomie indépendante des domaines d'activité des organisations à but non lucratif.

CE DÉFICIT DE DONNÉES peut s'expliquer par le fait que le monde associatif n'est toujours pas considéré comme un véritable espace social par le politique, la science et le grand public et n'est donc pas pris en compte systématiquement ; en conséquence, dans de nombreux pays, il n'est souvent pas inclus dans le système officiel d'enquêtes statistiques. Bien que certains aspects de la société civile soient suivis – tels que les taux de bénévolat ou le nombre d'associations sportives – il n'existe toujours pas d'approche globale (Strachwitz et al. 2020: 100).

EN OUTRE, LES RECHERCHES EMPIRIQUES EXISTANTES sur la société civile organisée sont souvent difficilement comparables entre elles ; en effet, le recours à différentes méthodologies de recherche peut conduire à des résultats considérablement éloignés en ce qui concerne, par exemple, le nombre de dons (Schulz-Sandhof 2017). Cela est vrai pour de

nombreux contextes de recherche nationaux, mais constitue un obstacle encore plus important lors de la comparaison entre pays.

TANDIS QUE DES GROUPES RÉGIONAUX ET CONTINENTAUX se sont structurés pour étudier la société civile organisée, en Amérique du Nord ou du Sud, en Afrique ou en Asie³, l'Europe échappe encore à de telles dynamiques collectives de connaissance. Des démarches de ce type concernant le monde associatif européen portent essentiellement sur les anciens États soviétiques. L'indice de durabilité des organisations de la société civile de l'US Aid, par exemple, ne couvre que onze pays d'Europe de l'Est dans son groupe « *Europe et Eurasie* » et n'inclut aucun pays d'Europe du Sud ni d'Europe centrale dans ses analyses⁴. Il en est évidemment de même d'approches théoriques d'inspiration nord-américaine et fondées sur une situation très différente du contexte européen.

3. La Société internationale pour la recherche sur le tiers-secteur (ISTR), par exemple, compte des groupes en Afrique, en Amérique latine et en Asie-Pacifique.

4. <https://csosi.org/?region=EUROPE>

CET ANGLE MORT DE LA CONNAISSANCE est d'autant plus regrettable que la contribution de la société civile organisée est souvent soulignée comme particulièrement importante en Europe. Comme il est indiqué dans plusieurs documents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe – tels que la communication de 1997 et le document de discussion de 2000 de la Commission européenne, les déclarations annexées aux traités de l'UE ou le livre blanc sur la gouvernance de 2001 (Kohler-Koch/Quitkatt 2013, 2011) – la société civile est reconnue comme un facteur important pour la stabilité et le bien-être de la société et de la démocratie. Deux articles du droit primaire de l'Union Européenne traitent également de la société civile. L'article 11, paragraphe 2, du Traité sur l'Union Européenne (TUE) dispose que « *Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile* ». L'article 300,

paragraphe 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) dispose que « *Le Comité économique et social est composé de représentants d'organisations d'employeurs, de travailleurs et d'autres parties représentatives de la société civile, notamment dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel* » (Hummel et al 2020: 84).

DANS CERTAINS CAS, des recherches nationales ont reconnu le fait que la société civile organisée était de la plus haute importance pour nos démocraties et que les associations permettaient aux citoyens de participer activement à la définition de l'agenda politique. Cependant, le manque de connaissances sur son périmètre, son système d'interactions et son impact dans une perspective européenne comparative est troublant. Compte tenu de la capacité des associations à faire face à la crise démocratique et dans un contexte de méfiance à l'égard des institutions dans toute

l'Europe, il semble urgent d'étudier **la contribution des associations et leur engagement en faveur de la démocratie** en Europe.

OUTRE LES QUESTIONS concernant le rôle de la société civile dans la démocratie et sa capacité à renforcer la cohésion sociale, il existe encore un large angle mort de la connaissance au sujet des incidences sur le monde associatif des **politiques nationales et européennes** (Kendall/Anheier 1999).

NOUS NE DISPOSONS PAS d'une cartographie suffisante des politiques soutenant les associations et l'engagement en Europe, qui pourrait identifier les bonnes pratiques institutionnelles en faveur de la société civile organisée. Nous manquons également d'un recensement exhaustif des dispositifs favorables du droit européen n'ayant pas encore été transposés dans les lois nationales.

POUR METTRE EN PERSPECTIVE le présent et se projeter dans l'avenir, une lecture du passé

serait également utile afin de mieux comprendre les besoins et les apports des associations. Pour cela, **une histoire des associations et de l'engagement en Europe** reste encore à écrire. Dans une période de profondes mutations, les associations auraient avantage à mieux connaître leur histoire, leurs origines et l'histoire de leurs identités plurielles afin de regarder vers l'avenir. Une approche historique comparative pourrait révéler leur rôle à travers l'histoire, tant en terme d'intérêt général que dans le dépassement des grandes crises qui ont traversé l'Europe, ainsi que leur rôle dans l'inspiration des politiques publiques. Les analyses historiques des influences croisées transnationales permettraient également de mieux comprendre comment le monde associatif s'est structuré au fil du temps dans chaque pays.

TROIS DÉFIS, au moins, découlent de l'énoncé ci-dessus : comment produire de la recherche à l'échelon européen compte tenu

de perspectives si différentes en son sein ? Comment diffuser des connaissances appropriables et utiles au monde associatif ? Comment connecter efficacement les réseaux de connaissance et les sources de données existants afin de favoriser le développement d'une recherche pluridisciplinaire et ancrée dans les réalités de terrain ?

CE LIVRE BLANC vise à identifier les enjeux de connaissance prioritaires au regard des besoins du monde associatif. Il vise également à développer un réseau de connaissance acteurs-chercheurs capable de structurer des recommandations de recherche pour mieux outiller les associations dans la conduite opérationnelle de leurs activités et dans leurs réflexions stratégiques et prospectives. Ce renforcement des connaissances des associations leur permettra à terme de développer leurs relations avec leurs partenaires publics et privés et il contribuera à un cadre favorable pour promouvoir une société civile

et une démocratie européennes actives et durables.

CE LIVRE BLANC est basé sur les résultats d'un groupe de travail sur la connaissance du fait associatif en Europe mené par l'Institut français du Monde associatif, qui s'est déroulé entre février et septembre 2022 et qui a rassemblé 40 chercheurs et acteurs de 16 pays.

AFIN D'ASSURER LA RIGUEUR SCIENTIFIQUE DE SES TRAVAUX et compte-tenu de leur portée stratégique pour le monde associatif, le groupe a été piloté par deux membres du comité scientifique de l'Institut français du Monde associatif et par un membre de son conseil d'administration :

- **Rupert Graf Strachwitz**, Docteur en sciences politiques, directeur de l'Institut Maecenata pour la philanthropie et la société civile et directeur général de la Fondation Maecenata
- **Bernard Enjolras**, Docteur en économie, Directeur de recherche à l'Institute for Social Research,

directeur du Centre for Research on Civil Society and Vountary Sector

- **Claire Thoury**, présidente du Mouvement associatif et administratrice de l'Institut français du Monde associatif

Définitions et champ d'application

LA SOCIÉTÉ CIVILE, sous toutes ses formes, est un terme que les sciences sociales qualifieraient de « *concept essentiellement contesté* » (Conolly 1974) – c'est-à-dire une idée abstraite interprétée et concrétisée différemment selon le point de vue ou les valeurs politiques. Par conséquent, il est nécessaire d'établir une définition de son contenu et de son champ d'action pour ce livre blanc.

DE NOMBREUX TERMES sont utilisés pour décrire le phénomène social des initiatives collectives issues de la société civile organisée : secteur tertiaire ou à but non lucratif, organisations non

gouvernementales (ONG) ou organisations à but non lucratif (OBNL). En outre, les sociétés civiles reposant grandement sur les dons de temps et de ressources matérielles, des termes tels que le bénévolat et la philanthropie sont étroitement liés au concept, ainsi que la contestation citoyenne et l'activisme.

LE GROUPE DE TRAVAIL à l'origine de ce livre blanc portait sur l'engagement collectif dans des organisations instituées (par exemple les *associations loi 1901* en France, *associazioni* en Italie, *eingetragene Vereine* ou *associations enregistrées* en Allemagne, *charities* au Royaume-Uni, *sdružení* ou *association* en République tchèque, *stowarzyszenie* ou *association* en Pologne, etc.), mais également dans des mouvements informels. C'est pourquoi nous utilisons dans la version en langue française de ce livre blanc la terminologie de fait associatif, ou encore de **monde associatif**, pour englober ces différentes formes d'engagement, et plus spécifiquement le terme

d'associations pour désigner les formes d'engagement formelles.

LA PARTIE « INSTITUÉE » de ces formes d'engagement consiste en des organisations créées par des citoyens, travaillant ensemble pour l'intérêt général et reposant sur le volontariat. Leur gouvernance est volontaire et démocratique. En d'autres termes, les membres ne sont pas rémunérés et participent volontairement à l'association. La gouvernance associative implique également des modes d'organisation qui se donnent pour objectif de donner vie au projet collectif en incluant les parties prenantes dans le processus décisionnel. À cet égard, la gouvernance peut être qualifiée de démocratique.

LES ASSOCIATIONS SONT DES INITIATIVES PRIVÉES, distinctes des collectivités locales ; ces dernières sont des organismes publics et ne relèvent pas de notre champ

d'application. La dimension collective des associations est essentielle. La dimension non lucrative est également centrale pour les associations, car leur objectif n'est pas de réaliser des bénéfices. Elles peuvent toutefois avoir une activité économique, quoique dans une mesure limitée. À cet égard, elles diffèrent des coopératives, centrées sur l'activité économique et ne relevant pas non plus de notre champ d'application. Les organisations de la société civile comprennent des associations ainsi que des fondations opérationnelles (dans certains pays)⁵. Lorsque l'on évoque la société civile, certains domaines impliquent la production d'un service d'intérêt général, voisin du service public.

LE PÉRIMÈTRE DE CE LIVRE BLANC étant l'**Europe**, il convient également de préciser que l'Europe va au-delà de l'Union européenne et s'entend ici de

5. Les fondations opérationnelles sont des fondations privées consacrant la plupart de leurs ressources à la conduite active de leurs propres activités exonérées. En revanche, les fondations non opérationnelles, ou fondations distributives, sont créées pour financer des activités d'intérêt général menées par d'autres. Le périmètre de nos travaux comprend les fondations lorsqu'elles sont créées et gérées par un collectif de citoyens (au-delà d'un apport en capital unique). Il exclut les fondations non-opérationnelles. 6. Récemment, sans la Russie, qui a été expulsée en raison de son agression contre l'Ukraine.

manière géographique plutôt qu'institutionnelle. L'Europe est comprise comme un espace partageant une certaine forme d'homogénéité politique et socioculturelle. Par conséquent, elle recouvre une zone plus large que celle de l'Union européenne et se rapproche davantage de celle couverte par le Conseil de l'Europe (CDE) comprenant 46 pays.⁶

CE LIVRE BLANC est structuré en trois sections principales. La première section met en évidence les angles morts de la connaissance du monde associatif identifiés par les participants du groupe de travail de l'Institut français du Monde associatif, et ce à travers quatre grands domaines : l'histoire du monde associatif (I), les caractéristiques du fait associatif européen et son état des lieux à actualiser dans une perspective politique, juridique et statistique (II), la contribution du fait associatif à la démocratie et à l'espace civique (III) et les effets de l'évolution des politiques

publiques sur les associations (IV). La deuxième section propose des recommandations concernant des pratiques et approches méthodologiques utiles pour les chercheurs, une meilleure interaction entre les praticiens et les chercheurs, des recommandations visant à renforcer les connaissances des associations grâce aux ressources existantes, et enfin des recommandations pour aller vers un programme de connaissance. La troisième section dresse un premier recensement des institutions et réseaux existants, menant des activités dans les domaines de la connaissance sur les associations (réseaux de recherche, têtes de réseaux associatives, fondations distributives, centres de ressources, etc.).

Quels besoins de connaissance prioritaires des associations ?

6. Récemment, sans la Russie, qui a été expulsée en raison de son agression contre l'Ukraine.

Écrire l'histoire des associations et de l'engagement en Europe

16



L'HÉRITAGE HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS EN EUROPE EST LE PREMIER ENJEU DE CONNAISSANCE

pouvant fournir des informations précieuses sur leur contribution à la société. Dans une approche socio-historique, une lecture des évolutions du monde associatif à travers l'histoire permettrait de mieux comprendre ses caractéristiques actuelles. Cette lecture historique permettrait également de nourrir des réflexions prospectives sur ce qu'il semblerait pertinent de continuer à promouvoir ou d'éviter à l'avenir.

UNE HISTOIRE DES DÉFINITIONS ET DES CONCEPTS

de l'engagement et du monde associatif pourrait jeter les bases d'un système de qualification et d'un cadre analytique comparatifs pour mieux comprendre et anticiper les évolutions du monde associatif.

EN OUTRE, LES MULTIPLES

CONDITIONS ayant façonné à un paysage européen très diversifié du monde associatif sont intéressantes à étudier. Une

étude comparative permettrait de s'interroger sur la façon dont les conditions géographiques, mais également les **conditions idéologiques/historiques**, par exemple, ont produit la diversité que nous connaissons aujourd'hui. Quelles influences ont exercé les conditions sociales, économiques, culturelles et politiques sur la formation respective de la société civile organisée d'un pays ? Qu'est-ce qui a favorisé ou freiné ces évolutions ? Dans une telle perspective comparative, il serait cependant important de ne pas se limiter à l'identification des différences, mais de rechercher également ce qui fait trait commun à l'échelle européenne. Cela éclairerait ce qui a influencé le développement d'un monde associatif paneuropéen et ce qui a façonné son histoire commune. La mise en évidence de ce qui rassemble les pays européens et l'analyse de leurs diversités sur ces sujets contribuerait à une vision globale sur la citoyenneté européenne. De manière générale, on pourrait également se

17

demander ce qui a conduit à une identité paneuropéenne et quel rôle les associations ont joué à cet égard.

L'IDÉE D'UN DÉVELOPPEMENT PANEUROPÉEN pourrait également être enrichie d'une comparaison intercontinentale. Que nous apprendrait **une comparaison avec les évolutions de la société civile organisée dans les pays non européens** ? Quels éléments ont façonné le monde associatif dans ces pays et quels sont les points communs avec celui qui s'est développée en Europe ? Peut-on mettre ces points communs en rapport et qu'apprendrait-on de leur analyse ?

LES ORIGINES ET LA STRUCTURATION DU MONDE ASSOCIATIF sont étroitement liés à l'**histoire d'identités plurielles** et à l'émergence de mouvements religieux, politiques, laïcs et philosophiques. Une meilleure connaissance de l'histoire de la société civile européenne sous cet angle contribuerait

à mieux comprendre ses interconnexions, ses influences croisées internationales et ses effets sur l'ensemble des sociétés. Une histoire européenne du fait associatif permettrait également d'éclairer ses **contributions fondamentales à la société** en réponse aux besoins sociaux. Elle pourrait également interroger la manière dont les associations ont façonné l'économie, l'État et le *zeitgeist* (l'esprit du temps). Comme le soulignent Strachwitz et al. (2020: 239f.), la question de la contribution des associations peut être abordée sous différents angles. Que ce soit d'un point de vue historique, économique, sociologique, politique ou même anthropologique, cette contribution peut différer et doit s'inscrire dans une approche holistique. Les associations ont contribué à travers l'histoire à répondre aux besoins de la société, à donner naissance à des politiques publiques ambitieuses et à affronter des crises majeures ; cependant, cet héritage social n'est pas encore écrit. La contribution du

fait associatif pourrait également être interrogée en regard des grands **tournants historiques** tels que les guerres, les crises financières ou la crise du Covid, mais également les défis tels que ceux posés par la désintégration de l'Union soviétique, la crise climatique ou les migrations forcées. Comment le monde associatif européenne a-t-il été façonné par de tels événements, qu'a-t-il révélé de lui-même à travers sa capacité à s'adapter et, par-dessus tout, quel rôle le fait associatif a-t-il joué dans le dépassement de ces événements ?

L'EXAMEN PARTICULIER DE L'ENGAGEMENT ET DU BÉNÉVOLAT génère des questions similaires : comment l'engagement a-t-il contribué à forger une citoyenneté européenne active ? Les études comparatives historiques sur l'engagement doivent tenir compte de la diversité des conditions géographiques et de la manière dont il s'est développé et structuré dans les différents pays européens (Gil-Lacruz et al 2017, Damian 2018).

LA QUESTION DE L'HISTOIRE DU FAIT ASSOCIATIF à travers l'Europe interroge fortement une composante individuelle et des facteurs d'influence relationnels. Cela invite d'une part à comprendre comment il a été façonné par des événements historiques qu'il a subis. D'autre part, cela nous amène à nous intéresser à la façon dont les associations ont activement façonné l'histoire. Ces deux perspectives permettraient non seulement de comprendre les réalités actuelles, mais également de mieux projeter l'avenir de l'engagement européen.

Définir les caractéristiques du fait associatif européen et actualiser un état des lieux dans une perspective politique, juridique et statistique



À PARTIR D'UNE CLASSIFICATION HISTORIQUE des associations en Europe, il sera nécessaire d'interroger leur état actuel et à travers une approche comparative de saisir les différences et les points communs du paysage européen du monde associatif.

DANS UN PREMIER TEMPS, l'analyse des nombreuses particularités du fait associatif à l'échelle européenne permettrait d'obtenir des critères et des catégories de comparaison intéressants. Dans cette perspective, il serait bon de ne pas adapter un périmètre d'analyse trop étroit pour prendre en compte les **problèmes de définition** entre les pays. Il semble en effet indispensable de savoir précisément ce que l'on entend dans les différents pays étudiés par les termes englobant de « *monde associatif* », de « *fait associatif* », d'« *associations* » ou encore de « *société civile organisée* ». Qu'est-ce qui relève du fait associatif et qu'est-ce qui n'en relève pas ? **Il n'existe pas d'interprétation uniforme de la**

société civile organisée en Europe. Cette diversité d'interprétations découle des différences d'histoires nationales, de traditions culturelles, de modalités de financement, de périmètres et d'autoreprésentations ; en conséquence, les clés de lectures différent. Par exemple, en Europe de l'Est, la société civile organisée est regardée sous l'angle de la liberté, de l'État de droit, des droits humains et des droits civils, de la démocratie et d'autres enjeux sociopolitiques. En revanche, en Europe occidentale, la lecture prédominante s'attachera aux services apportés par la société civile organisée dans les secteurs social, éducatif et culturel. La Scandinavie, où la construction communautaire joue un rôle central, en constitue une exception (Hummel et al 2020: 86).

CETTE DIVERSITÉ repose sur des cadres juridiques, des conditions favorables et des opportunités de financement. Dans la plupart des pays européens, le cadre juridique des associations est défini par la

législation fiscale. Il existe très peu de lois ou de réglementations dédiées spécifiquement aux associations. Cependant, les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est dans lesquels la société civile organisée est reconnue légalement depuis récemment ont généralement créé des cadres législatifs spécifiques à partir des modèles américains. Cela n'a pas toujours été conforme ni adapté à la situation particulière de chaque pays et a pu conduire à des difficultés. En Europe occidentale, le développement relativement continu des cadres législatifs et institutionnels sur des centaines d'années a produit des textes organiques et structurants, mais pas toujours mis à jour, et pouvant entrer en contradiction, présenter des complexités, ou être extrêmement difficiles à appliquer (Hummel et al 2020: 87).

SI NOUS AVONS BESOIN d'une approche comparative établissant des critères utiles à qualifier ce qui constitue le fait associatif en Europe, il sera important de ne pas se limiter à l'engagement formel et

aux formes associatives instituées et de bien inclure les modes d'engagement informels.

LA CLARIFICATION DES TERMINOLOGIES et la qualification du fait associatif à l'échelle européenne sont des conditions préalables à l'analyse statistique et juridique, ainsi qu'à la réalisation d'un état des lieux de la situation et d'études comparatives européennes. Toutefois, dans une perspective paneuropéenne, on pourra interroger l'opportunité d'étudier de grandes zones régionales supranationales dans lesquelles les organisations et environnements associatifs présentent des similitudes et peuvent donc être analysés plus facilement, plutôt que de comparer des situations définies d'abord par des frontières nationales.

UNE APPROCHE COMPARATIVE pourrait analyser quatre dimensions d'enseignements sur les caractéristiques du paysage du monde associatif en Europe. Tout d'abord, il

est primordial d'examiner les méthodes **statistiques** utilisées pour documenter la réalité des associations à travers l'Europe. À cette fin, nous pourrions comparer entre elles les méthodes statistiques nationales et étudier les conditions d'une harmonisation afin de mieux appréhender le monde associatif à l'échelle européenne. Comment la taille, la diversité, la contribution sociétale et la santé du monde associatif sont-ils évalués statistiquement ? Il pourrait être utile de produire une cartographie synthétique de toutes les enquêtes et études statistiques nationales afin d'identifier et de consolider des données comparables entre les études existantes. Des recherches complémentaires pourraient également examiner la manière dont l'engagement est pris en compte dans les pays d'Europe et, surtout, comment les méthodologies statistiques pourraient être normalisées afin de renforcer les capacités à comparer les données. Il est également important de savoir

quelles données ne sont pas encore, ou insuffisamment, collectées et avec quel impact sur les projets de recherche existants.

SUIVANT L'EXAMEN des différences et des similitudes statistiques, la **législation** est une autre dimension structurante d'une approche comparative, tant elle façonne le monde associatif dans chaque pays. En complément d'une caractérisation du cadre juridique associatif, il serait intéressant d'examiner les environnements législatifs qui promeuvent le fait associatif, ou à l'inverse qui l'entravent. Quelles sont les caractéristiques des législations promouvant la société civile ? Est-il possible de transférer ces législations à d'autres pays et de les appliquer à leurs contextes particuliers ? Les pays de l'UE ont la particularité de relever à la fois de la législation générale de l'Union européenne et de leur législation nationale propre. S'intéresser à la façon dont les pays membres mettent en œuvre la législation européenne serait par conséquent

une source intéressante d'enseignements. On pourrait également se demander quelle est l'influence de l'Union européenne en ce qui concerne la promotion ou l'entrave aux associations, et en particulier quels sont les dispositifs favorables aux associations issus du droit européen. D'autre part, la recherche pourrait analyser l'impact de l'engagement associatif aux échelons nationaux sur l'institution européenne.

24

TANT LES DIMENSIONS STATISTIQUES QUE JURIDIQUES

de l'approche comparative conduisent à la question du **cadre politique** des pays respectifs, qui détermine l'organisation formelle du fait associatif. Cette dimension mérite également une analyse comparative détaillée. Un premier enjeu de connaissance touche à une caractéristique fondamentale des associations européennes : comment analyser les relations entre les associations d'un côté et le secteur public et l'État de l'autre ? Quelles décisions politiques favorisent le fait

associatif et quels sont les traits d'influence des associations par le secteur public ? Et qu'est-ce que l'analyse des relations déjà établies entre monde associatif et pouvoirs publics nous permet de projeter pour l'avenir ? Un autre enjeu de connaissance porte sur le développement dans différents pays d'Europe d'organisations « *non gouvernementales* » gérées par le gouvernement, ce qui interroge une zone hybride entre société civile organisée et actions portées par l'État.

LES RELATIONS FINANCIÈRES entre associations et pouvoirs publics sont une quatrième dimension d'étude pour comprendre dans quelle mesure les associations sont subventionnées ou non par l'État et comment les politiques budgétaires influent sur le fait associatif. Cela soulève, parmi d'autres, la question de la déduction fiscale accordée aux associations, comme elle est par exemple octroyée en France ou en Allemagne (Hummel et al 2020: 24). On peut également évoquer la possibilité d'utiliser les recettes

fiscales au profit d'associations éligibles comme c'est le cas dans de nombreux États d'Europe de l'Est, ou le financement direct par l'État et la dépendance qui peut en découler pour les associations. L'ensemble de ces mécanismes peuvent interroger la nature des associations qui sont soutenues dans les différents pays, et la nature de celles qui sont désavantagées par un manque de soutien financier.

LES TROIS DERNIERS PARAGRAPHES COMBINÉS témoignent du besoin impérieux d'avoir une vision d'ensemble des politiques et des législations régissant le monde associatif.

EN OUTRE, prendre en considération les caractéristiques particulières du fait associatif en Europe nous confronte à deux problèmes complémentaires. Le monde associatif est caractérisé par un **changement** constant : il réagit toujours aux changements externes. Cela est illustré, notamment, par la crise du Covid,

mais également par la guerre d'agression russe en cours contre l'Ukraine, qui ont eu des incidences sur le monde associatif dans toute l'Europe. Les associations sont constamment confrontées à de nouveaux défis, et elles sont constamment amenées à y réagir, soit de façon passive, soit de façon active. Ce contexte de perpétuels changements rend particulièrement difficile la possibilité de dresser un état des lieux du fait associatif en Europe à un moment donné. Par ailleurs, certains changements résultent souvent du monde associatif lui-même, que ce soit du fait de mouvements informels ou d'organisations jouant un rôle essentiel dans certains pays européens. Au problème précédent de changements perpétuels, s'ajoute alors l'enjeu de décrire les caractéristiques actuelles des associations européennes de manière cohérente, sans négliger les changements à l'œuvre au sein de l'**engagement informel**.

25

L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

FORMEL, que l'on pourrait qualifier de fait associatif institué ou de société civile organisée, comprend les organisations ayant un statut juridique. L'engagement associatif informel, ou fait associatif non-institué, correspond à des modes non organisés ; ils se manifestent par des groupes de personnes ou des mouvements sans cadre juridique, dont les activités sont bénévoles et non rémunérées. Bien qu'il existe diverses études et données sur la société civile organisée, il est souvent impossible de comparer ces études, car elles ont été effectuées à l'aide de méthodologies et de définitions différentes. Les données sur l'engagement associatif informel sont, elles, presque inexistantes.

ÉTANT DONNÉ QUE L'ENGAGEMENT INFORMEL est souvent mal compris, il serait utile d'examiner de plus près ce que l'on entend justement par engagement formel ou informel. Il semble important en particulier d'analyser quelles sont les formes d'engagement qui sont

adoptées dans les associations ou en dehors d'elles, et quelle est la part de similitude entre ces différentes formes d'engagement. Il semble tout aussi important de comprendre comment engagement formel et informel s'articulent, à qui chacun de ces modes s'adresse et sous quelle forme. Alors que les nouvelles formes de mobilisation, souvent organisées de manière plus informelle, sont parfois considérées comme plus efficaces que les formes associatives, le sujet mériterait d'être mieux documenté. L'engagement des jeunes pour ces nouvelles formes d'engagement, par exemple, pourrait être étudié au regard de leur perception des organisations associatives traditionnelles, et compte-tenu d'une moindre disposition de leur part à s'engager dans des organisations à long terme. Bien que territoire inconnu, il s'agit par conséquent de ne pas considérer l'engagement informel comme séparé ou isolé, mais bien comme faisant partie intégrante du fait associatif, complémentaire des organisations plus formelles,

réagissant à ces organisations ou interagissant avec elles.

AUTRE CONCEPT DANS L'UNIVERS DE L'ENGAGEMENT, l'engagement

civique est indispensable au fonctionnement de la société, au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration de la qualité de vie individuelle, en particulier dans les périodes difficiles. L'engagement civique se définit comme une action individuelle bénévole et orientée vers le bien commun. En tant qu'engagement individuel, l'engagement civique est un levier d'implication des citoyens. Bien que les données sur l'engagement civique soient relativement importantes à l'échelle européenne, il est difficile de les comparer, car elles ont été obtenues à l'aide de méthodologies et de définitions différentes. Par conséquent, c'est un sujet qui présente encore de nombreux angles morts.

EN CE QUI CONCERNE L'ENGAGEMENT SOCIAL, des analyses pourraient être

produites au niveau micro pour mieux documenter les profils sociologiques des bénévoles et leur évolution, ainsi que les leviers utiles pour élargir la base de l'engagement. Pour mieux comprendre l'engagement, mais aussi les facteurs, processus et motivations qui le déterminent, l'analyse pourrait être portée à la fois sous l'angle de l'engagement individuel et local, mais aussi sur son inscription dans de grandes tendances globales. Parmi ces tendances, par exemple, tout en continuant à répondre à des motivations altruistes, l'engagement semble de plus en plus tourné vers l'épanouissement de soi. Cette perspective permettrait de mieux appréhender les influences culturelles et les différents modes d'engagement mais aussi d'observer comment l'engagement est perçu dans sa globalité par la société et comment ces perceptions évoluent. Elle ouvre également des voies pour analyser la manière dont les jeunes parviennent à trouver leur place dans les associations.

L'engagement des jeunes est un point d'intérêt particulier du fait des nouvelles formes qu'ils développent face à des modes d'engagement plus traditionnels et qui leur paraissent moins attrayants. La comparaison entre formes d'engagement nouvelles et traditionnelles permet de mieux comprendre comment l'engagement traverse les différentes générations et pourquoi certaines formes nouvelles s'avèrent parfois plus efficaces que les formes traditionnelles. Ces mutations et nouvelles aspirations, comme les tensions de l'espace civique, mériteront d'être étudiées dans leur rapport à l'engagements. Au niveau méso, il serait également intéressant d'examiner la relation entre les citoyens et les associations à travers la notion d'engagement civique dans des organisations ou d'autres espaces.

LE MONDE ASSOCIATIF EST EXTRÊMEMENT HÉTÉROGÈNE.

Pour cette raison, il est très difficile de dresser des constats généraux concernant le

financement des associations. **Les ressources financières** dépendent principalement de la forme juridique, de la taille, du degré de professionnalisation et des domaines d'activité des organisations. De nombreuses organisations fonctionnent avec peu d'argent et conduisent leurs activités en s'appuyant sur le bénévolat. D'autres se financent en ayant recours aux dons et aux cotisations. Une partie des organisations présente des budgets plus conséquents et pèsent de manière significative d'un point de vue économique ou de création d'emplois. C'est notamment le cas des organisations sanitaires et sociales, qui se positionnent comme prestataires de services sociaux. Elles sont financées, notamment, par les revenus de leurs activités, tels que les frais d'entrée ou la vente de services. Le monde associatif comprend donc à la fois des organisations solides financièrement, et d'autres dont la situation est précaire ou le modèle plus frugal. Pour cette raison, et compte tenu de

l'influence et de l'impact des modes de financements publics et privés sur les associations et sur les besoins sociaux auxquels elles répondent, une réflexion sur les modèles de financement du monde associatif semble essentielle. L'étude des nouveaux modes privés de financement du monde associatif permettrait en particulier d'examiner dans quelle mesure ils ouvrent des espaces d'autonomie vis-à-vis des bailleurs et de leurs propres priorités, afin de répondre d'abord aux besoins de la société. Dans ce contexte, il est important de déterminer ce qui distingue la philanthropie privée, ainsi que les contraintes et les opportunités qu'elle engendre. Il serait également utile d'interroger l'intérêt et l'efficacité de la mise en concurrence des associations – qui s'est développée du fait de modalités de financements publics tels que l'appel à projet – et de comparer ces méthodes à celles favorisant la coopération entre les associations.

EN COMPLÉMENT DE L'ANALYSE DES MODÈLES ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS, il convient également d'examiner leurs **modèles socio-économiques.** Une des spécificités des associations réside en effet dans la façon par laquelle elles mobilisent une diversité de ressources au-delà simplement des ressources financières (modèles économiques), notamment à travers l'engagement et aussi à travers les coopérations et les alliances. Cette approche conceptuelle des modèles socio-économiques est encore récente à l'échelle européenne (Dor 2020) et elle permet de mettre en balance les différentes formes de ressources mobilisées par les associations en ne limitant pas leurs modèles à de simples modèles économiques. Elle permet également d'enrichir la lecture de la valeur sociétale créée par les associations à travers leurs modalités de fonctionnement, et de relier leurs modèles socio-économiques et leur fonction socio-politique. Dans cette perspective, il s'agit en particulier de mieux

cerner le rapport entre la capacité des associations à mobiliser une diversité de ressources financières, d'engagement et partenariales d'une part, et d'autre part leur capacité à détecter des besoins nouveaux, à inventer des solutions innovantes, à interpeller et inspirer les politiques publiques, ou encore à proposer des espaces de lien social et de délibération démocratique.

LA LOI PORTE DES ATTENTES DIFFÉRENTES à l'égard des diverses **formes juridiques** et elle encadre de différentes manières la façon dont une organisation doit être structurée et s'organiser. Par exemple, une association doit disposer d'un conseil d'administration qui la représente légalement. Le conseil d'administration est engagé dans ses actions par ses membres. Dans certaines associations, les membres du conseil d'administration s'impliquent fortement, dans d'autres, ils sont avant tout des membres bienfaiteurs. Une association est une forme

d'organisation démocratique. Les fondations, elles, sont des organisations très hiérarchisées. Elles sont également représentées par une instance de gouvernance. Cependant, elles n'ont aucune obligation légale d'intégrer d'autres membres que le fondateur. Statutairement, associations et fondations présentent toutes deux des avantages et des inconvénients. En outre, en raison de l'évolution des formes d'engagement et des environnements institutionnels, les associations se plaignent, depuis un certain temps, du fait qu'elles perdent des membres et que, dans le même temps, les jeunes, notamment, sont moins disposés à s'engager en leur sein. De ce fait, les modes de gouvernance associatifs deviennent plus complexes. Pour toutes ces raisons, il serait important de produire des analyses croisées entre cadres juridiques, organisations internes et participation des membres.

LA FAÇON DONT LES ASSOCIATIONS envisagent elles-mêmes leurs besoins de changement et de développement pourrait être également étudiée, de même que la façon dont elles évaluent ces développements. La question du choix de la taille des organisations pourrait en particulier être interrogée, autrement dit quelle **forme organisationnelle** et quels mécanismes seraient les plus appropriés pour projeter l'action. Pour quelles organisations une petite structure serait-elle plus adaptée et pour quelles autres une grosse structure conviendrait-elle mieux ? La question des modalités de participation et de la diversité culturelle induite au sein de l'organisation est également à prendre en compte. On pourrait analyser les avantages que cette diversité apporte aux associations ainsi que ses facteurs de risque.

PAR AILLEURS, LES AVANTAGES DE LA PROFESSIONNALISATION DES ORGANISATIONS mériteraient d'être davantage étudiés. A titre d'exemple, la pandémie de Covid

a accéléré la digitalisation du monde associatif. Par nécessité, les contacts directs ont été limités et le monde associatif s'est adapté à la situation. Dans le même temps, on a observé un manque de savoir-faire et d'infrastructures numériques au sein des associations, qui était étroitement lié au degré de professionnalisation et aux ressources financières (Schrader 2021). À ce titre, une étude prospective des nouvelles formes d'engagement (informel, numérique, etc.) permettrait de faire la lumière sur l'avenir du fait associatif.

Contribution des associations à la démocratie, à la confiance et à la vitalité de l'espace civique

32



CHAQUE SOCIÉTÉ A BESOIN DE LA PARTICIPATION DE SES MEMBRES et la fonction la plus importante du fait associatif est sans doute de rendre possible cette participation. Les théories relatives à la démocratie s'intéressent particulièrement au rôle des associations, à la contribution à la cohésion sociale et à un environnement de confiance, et en tant que pilier d'un espace civique auto-organisé.

CES THÉORIES soulignent en particulier la capacité de la société civile organisée à compléter et renforcer la démocratie institutionnelle, notamment dans ses dimensions participatives et délibératives. Les **modèles participatifs** entendent susciter la participation citoyenne la plus large possible dans tous les domaines politiques. Les approches délibératives s'appuient sur des processus de consultation et de prise de décision rationnels à travers lesquels l'égalité des chances de participation doit être assurée pour tous au sein de

débats préservés, autant que faire se peut, de pratiques de coercition et de domination (Hummel 2017). Les acteurs et les structures de la société civile sont considérés comme les moteurs centraux de la démocratie dans deux grandes traditions de pensée. Dès le XVII^e siècle, des penseurs tels qu'Alexis De Tocqueville ont mis en lumière la pratique de la coopération sociale au cœur de la société civile. Dans ses travaux sur le concept de capital social, Robert Putnam décrit de son côté comment le capital social d'une société se construit par son système d'associations, qui repose lui-même sur des réseaux, de la confiance et la constitution de normes, permettant la coordination et l'action conjointe. L'idée commune de ces courants de pensée est que la société civile est puissante pour résoudre les conflits et les problèmes par elle-même (Hummel 2017).

TOCQUEVILLE ET PUTNAM ÉTABLISSENT UN LIEN entre cette **compétence sociale** et la qualité de la démocratie : ils concluent que

33

plus une société civile est forte, plus le système démocratique est robuste, car les normes sociales de solidarité promues dans la société civile produisent également des comportements pro-démocratiques. Les citoyens apprennent à résoudre divers problèmes avec d'autres citoyens à petite échelle, ce qui leur permet de mieux comprendre la coopération politique et les procédures démocratiques. Ils peuvent ensuite transférer ces compétences acquises lors d'actions isolées et locales au niveau de la société dans son ensemble et les mettre en pratique face aux politiques nationales. En outre, le rôle de porte-voix des associations contribue au pluralisme et renforce la légitimité démocratique des groupes marginalisés. Dans nos sociétés contemporaines, qui sont pluralistes et multiculturelles (Reckwitz 2019), la prise en compte de la diversité ainsi que le respect d'un équilibre entre les intérêts des différents milieux socioculturels sont des enjeux majeurs pour les structures étatiques. Pour cette

raison, la société civile organisée tend à être non seulement considérée comme un espace d'intégration et de participation, mais également de formulation des intérêts de groupes marginalisés (Lang 2013). C'est aussi une façon de reconnaître que le monde associatif est très largement porteur des valeurs et enjeux contemporains, tels que les droits humains universels.

Le rôle démocratique des associations

BIEN QUE CETTE CONTRIBUTION À LA DÉMOCRATIE SOIT SOUVENT ÉVOQUÉE, le rôle d'inspiration des politiques publiques des associations reste un angle mort de la connaissance tant aux niveaux nationaux qu'au niveau européen, de même que leur rôle de représentation sociale ou de contribution au débat public.

DANS DE NOMBREUSES DÉMOCRATIES REPRÉSENTATIVES, où l'attention se concentre sur la

relation entre électeurs et élus, le rôle des **corps intermédiaires**, tels que les associations, est souvent mal étudié ; en outre, la manière dont les actions citoyennes collectives influencent et contribuent à la démocratie au quotidien peut y être remise en question. On pourrait également analyser comment le rôle politique des associations évolue au fil du temps et comment cette évolution affecte leur influence sur la démocratie. De quelle manière les associations sont-elles reconnues et considérées comme légitimes en la matière et quels sont les leviers de cette légitimation ?

EN MATIÈRE DE PLAIDOYER, le monde associatif est souvent décrit dans son rôle de représentation des intérêts du bien commun. Pourtant, il existe peu de données et de recherches concernant le périmètre, les processus et l'impact de cette fonction associative. Il existe peu de connaissances également sur la manière dont cette fonction peut être remise en cause par les évolutions

socio-économiques, par le développement du numérique ou encore par la montée du populisme et de l'illibéralisme. Il serait important d'analyser la valeur ajoutée spécifique des associations par rapport à la relation directe entre pouvoirs publics et citoyens, ainsi que la façon dont les relations entre société civile organisée et pouvoirs publics évoluent dans une période de désenchantement politique généralisé. Il serait ici particulièrement utile de mettre en évidence les différences entre pays européens concernant le rôle de plaidoyer des associations sur leur territoire. Comment les associations font-elles avancer la loi ? Entre inspiration, interpellation et instrumentalisation, quelle est la nature de la relation entre les associations et les pouvoirs publics ?

ÉTANT DONNÉ QUE LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX POLITIQUES PUBLIQUES est considérée comme l'un des outils d'un cadre de bonne

gouvernance, comme indiqué, notamment, dans le *Livre blanc de l'UE sur la gouvernance* (UE 2001), le renforcement de leur **rôle politique** devrait être un objectif recherché ; cependant nous manquons aujourd'hui de connaissances sur les moyens à mobiliser pour avancer dans cette perspective. Comment renforcer le dialogue institutionnel avec la société civile organisée, tant au niveau national qu'au niveau du Parlement européen ?

36

LE CHAMP D'ÉTUDE concernant la fonction de **représentation sociale** associative est encore vaste, notamment sur la manière dont les associations identifient les problèmes sociaux au sein de la société, contribuent à faire avancer la loi, et façonnent les représentations sociales. Par ailleurs, alors que les études montrent une très forte homogénéité sociale des associations, tant du personnel rémunéré que des bénévoles, et en particulier concernant le bénévolat de gouvernance, comment viser

une représentation sociale plus large en leur sein ? Les associations peuvent-elles proposer de nouvelles façons de favoriser l'inclusion, par exemple en incluant les bénéficiaires de leurs actions dans leur gouvernance ou encore par le biais de mécanismes de gouvernance plus horizontaux ?

Crise démocratique et populisme

LA DÉMOCRATIE EST ACTUELLEMENT EN CRISE

et il semble que la marche inéluctable vers un progrès démocratique ne soit plus une évidence incontestable. Les perspectives de systèmes démocratiques de gouvernement, associant démocratie représentative et démocratie participative semblent s'assombrir, et la défense de leur principe se heurte désormais à la fois à l'apathie des électeurs et aux menaces du populisme et de la technocratie. On peut considérer que le populisme autoritaire, caractérisé par un nationalisme

agressif (Schäfer/Zürn 2021) est une tendance globale au niveau international ainsi que dans toute l'Europe.

QU'EN EST-IL DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DÉMOCRATIQUE POUR LES ASSOCIATIONS ELLES-MÊMES ?

Est-elle un accélérateur ou un frein à leur développement ? Quel rôle particulier les associations jouent-elles à travers le monde, et plus spécifiquement en Europe, face à la montée du populisme et de l'extrême droite ? Au-delà du panégyrique, il semble indispensable d'analyser empiriquement le potentiel et les capacités dont dispose le monde associatif pour faire rempart aux mouvements antidémocratiques. Les organisations qui agissent sur le terrain pour promouvoir la cohésion et la mixité sociales, et qui mobilisent de façon permanente le dialogue et la co-construction, sont-elles un moyen efficace pour surmonter les polarisations politiques ?

EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET DE CONFIANCE, des enquêtes nationales et internationales ont montré que les associations étaient reconnues comme des organismes intermédiaires de confiance de premier plan (Edelmann 2022). À l'heure où les démocraties traversent une crise alimentée par un déficit de confiance, comment les associations contribuent-elles à l'échelon des individus à produire ou restaurer une confiance institutionnelle et citoyenne ?

IL SERAIT ÉGALEMENT NÉCESSAIRE d'effectuer des travaux de recherche sur ce qu'on appelle la « *société incivile* » pour comprendre si certaines associations en Europe constituent des obstacles à la démocratie en établissant une base formelle pour le mouvement d'extrême droite.

37

Contribution des associations à la démocratie en Europe

IL N'EXISTE MALHEUREUSEMENT PAS DE CATÉGORIE qui désigne spécifiquement les associations d'intérêt général dans le droit primaire de l'UE. L'énoncé selon lequel les organisations d'intérêt général ne se distinguent pas du reste de la société civile organisée au regard de la législation fiscale nationale, comme c'est par exemple le cas en Allemagne, rencontrerait probablement une grande incompréhension dans de nombreux pays européens (Hummel et al 2020). Pourtant, la Commission européenne retient une interprétation extensive du terme « *société civile* », notamment dans l'article 11, paragraphe 2 du Traité sur l'Union Européenne, en incluant : « *les agences de conseil professionnel, les lobbyistes internes et les consultants indépendants, [...] y compris les cabinets d'avocats, les syndicats, [...] les associations professionnelles, [...] et les*

établissements universitaires » (ibid. 87). La spécificité des associations d'intérêt général gagnerait à être rendue plus visible auprès du grand public et auprès des organes de l'UE ; en effet, elles diffèrent de tous les autres acteurs du lobbying, car elle remplit exclusivement, directement et de manière désintéressée des objectifs idéalistes dans un cadre juridique très particulier. Cette observation est capitale parce qu'elle touche à la reconnaissance de la place des associations d'intérêt général dans le droit européen, que ce soit dans le cadre de la loi relative aux associations ou encore de la loi relative aux marchés publics et aux aides d'État. Les « *dispositions générales* » précisant un **cadre juridique européen dédié aux associations** d'intérêt général n'ont pas encore été établies ; dans cette perspective, la production de connaissances complémentaires permettrait de mieux comprendre la manière dont les associations contribuent à une forme de citoyenneté active, de confiance institutionnelle et de

vitalité démocratique à l'échelle européenne. Il serait également éclairant de comprendre jusqu'à quel point les autorités européennes entendent inclure les expérimentations des associations et la voix collective qu'elles portent dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes. En outre, un cadre juridique européen dédié aux associations permettrait de mieux rendre compte de leur contribution sociétale et à l'**intérêt général**. Bien que les associations irriguent la vie des citoyens et tous les pans de l'intérêt général, il n'existe aucune donnée ni théorie à ce jour pour rendre compte de cette contribution en Europe. De quelle manière les associations contribuent-elles aux biens communs et influencent-elles et **transforment-elles la société** ? Comment contribuent-elles à l'échelon collectif au développement structurel de la société civile et de la citoyenneté et, par conséquent, au dynamisme démocratique au niveau européen ? Il serait également

intéressant de combler le manque de connaissances sur la manière dont les associations et les services publics s'articulent au profit de l'intérêt général.

LES ASSOCIATIONS REMPLISSENT DE NOMBREUSES FONCTIONS À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ.

Elles peuvent fournir des services sociaux (aider les populations vulnérables), porter des activités de plaidoyer (plaidoyer en faveur de la préservation de la nature) ou des fonctions de défense des droits (protection des consommateurs) et de mobilisation politique (mouvements de protestation) ; mais elles peuvent également intervenir dans une logique d'appui à des groupes (groupes de musique amateurs) ou encore d'entraide communautaire (entraide entre patients et santé communautaire) (Strachwitz 2021).

NOUS EN SAVONS ÉGALEMENT ENCORE PEU sur l'évolution de la **contribution des associations à la société**, notamment du fait de la double influence à laquelle

elles sont soumises, d'une part du modèle institutionnel (État/délégation de services publics) et d'autre part du modèle économique (marché/entrepreneuriat social). Comment analyser la tension à l'œuvre entre le double rôle des associations, d'une part d'agents économiques et d'autre part de contributeurs à la démocratie ? Quelles sont les spécificités du modèle qu'elles portent entre l'État et le marché ? De quelle manière ces spécificités lui permettent-elles de contribuer à influencer et à transformer la société ?

40

LES ASSOCIATIONS SONT SOUVENT CONSIDÉRÉES comme des sismographes des besoins et des **problèmes sociaux**, car elles sont profondément enracinées dans la société. Mais comment les associations identifient-elles ces signaux « faibles » de la société et comment parviennent-elles à les faire exister dans le débat public ? Les évolutions des politiques publiques mériteraient d'être étudiées à la lumière de l'innovation suscitée par les associations. De

quelles manières les pouvoirs publics comptent-ils sur les associations pour répondre aux besoins croissants et non satisfaits, y compris les besoins sociaux ? De quelles manières les associations innovent-elles et donnent-elles voix aux préoccupations sociales ? Comment les associations produisent-elles de l'**innovation sociale** ? Quel est, par exemple, le rôle des bénévoles dans la détection des besoins non satisfaits des bénéficiaires des associations ?

LA CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS EST RECONNUE ET LOUÉE EN PARTICULIER EN TEMPS DE CRISE.

Mais quels sont les effets d'une crise sur le travail des associations, comme la restriction de l'espace civique lors de la crise de la Covid-19 ? Lors de telles crises, les pouvoirs publics considèrent-ils le monde associatif comme un exécutant des politiques conçues par l'État ou le considèrent-ils plutôt pour sa capacité à contribuer à la réflexion et à la conception de stratégies pour faire face à la situation ?

AFIN DE PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS, la question de leur légitimité pourrait être davantage étudiée. Sur quoi cette **légitimité** est-elle fondée ? D'où vient la reconnaissance des associations par leurs parties prenantes (pouvoirs publics, partenaires, bénéficiaires de leur action, citoyens, ...) ? Il serait également intéressant de comprendre comment cette reconnaissance se construit et quel est son lien avec la taille de l'organisation, en particulier dans le cas des petites organisations. Le contexte des évolutions de l'espace civique serait par ailleurs éclairant de même que l'analyse des obstacles et leviers de la légitimité associative à travers l'Europe. L'invisibilité du fait associatif dans la représentation culturelle, les films, la littérature et les médias pourrait également être analysée dans ses effets sur la difficulté du grand public à comprendre et apprécier sa contribution à la société.

41

Évolution des politiques publiques et leur impact sur les associations

42

OUTRE LES QUESTIONS NORMATIVES SUR LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE DANS LA DÉMOCRATIE ET SUR LE CAPITAL SOCIAL, un champ d'étude reste à ouvrir sur les effets des politiques nationales et européennes sur le monde associatif. Il manque aujourd'hui une cartographie des **politiques de soutien** des associations et de l'engagement en Europe, permettant notamment de définir des bonnes pratiques institutionnelles favorables. Il manque également un recensement exhaustif des dispositifs favorables du droit européen en matière de développement associatif et qui n'auraient pas encore été transposés dans les lois nationales. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait non seulement d'enrichir un état des

lieux politique à l'échelon européen, mais aussi de produire des analyses prospectives susceptibles d'éclairer les effets et impacts des politiques européennes actuelles sur les associations à l'échelle des 10 ou 20 prochaines années.

DANS DE NOMBREUX PAYS EUROPÉENS, les associations semblent dépendre de plus en plus des pouvoirs publics, or les modes de financement privés et publics ont des incidences différentes sur le monde associatif et sur ses priorités. Dans ce contexte, une étude des modes de financement et de leurs évolutions paraît nécessaire. Quel équilibre le monde associatif peut-il trouver par exemple entre d'une part la pérennité de financements publics qui conditionne l'avenir d'un modèle économique, et d'autre part

l'aspiration à une **indépendance** et une émancipation vis-à-vis des pouvoirs publics ?

SOUS L'EFFET DE L'AUGMENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

et de la délégation de services publics, le poids des institutions dans les décisions de financement des associations s'est accru, favorisant cette situation de plus forte dépendance évoquée précédemment. Ces contraintes financières croissantes s'ajoutent aux **contraintes réglementaires** qui semblent renforcer les exigences en matière de responsabilité et de transparence. Il serait important d'analyser ces contraintes et ces poids institutionnels et la façon dont ils peuvent entraver l'action et le rôle socio-politique des associations, notamment les organisations de petite taille et celles actives dans le domaine politique.

DE PLUS, IL EXISTE UNE VÉRITABLE TENDANCE de l'environnement institutionnel à aplanir, standardiser et uniformiser

les modes d'action : est-ce une tendance souhaitable et positive ou un danger pour le fait associatif ? Dans ce contexte, la **diversité** culturelle et de modèles au sein du monde associatif pourrait être un sujet d'étude en soi et il serait intéressant d'analyser si cette diversité est une richesse ou un risque pour les associations. Il serait également utile d'analyser l'évolution du financement public, notamment la généralisation du financement par appel à projets, et d'interroger le postulat selon lequel promouvoir la mise en concurrence entre associations serait plus vertueux que de susciter leur coopération.

EN TANT QUE SOURCE ALTERNATIVE AUX FONDS PUBLICS

les fonds privés et la philanthropie revêtent une grande importance. Ces types de financement peuvent-ils répondre aux besoins de la société civile en laissant la place à une plus grande indépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds publics et de leurs propres programmes et priorités ?

43

PAR AILLEURS, LA PERSPECTIVE DES RELATIONS avec les parties prenantes des associations ainsi que de leur coopération avec les entreprises et les pouvoirs publics serait un nouvel angle de connaissance. À ce titre, l'évolution de ces **interactions** et les effets des politiques publiques sur ces évolutions serait à étudier. Il serait également intéressant d'évaluer la capacité des politiques publiques à créer des conditions favorables au développement de ces interactions entre associations, entreprises privées et pouvoirs publics. Il serait également utile d'analyser les mécanismes de soutien aux associations par rapport à d'autres modèles (institutionnels, lucrativité limitée, etc...) au sein des politiques publiques.

LES ASSOCIATIONS SONT SOUMISES à une autre influence croissante en provenance du marché, notamment à travers le **modèle d'entrepreneuriat social**. Engagées à produire de l'impact dans une démarche de retour sur investissement social, les

associations ont vu se développer les logiques gestionnaires et marchandes dans leurs modes de gouvernance, de financement et d'évaluation. Quelle place prend cette tendance au sein du fait associatif et comment est-elle induite par les politiques publiques et également par les financements privés ? Quelle est l'incidence de l'influence du modèle d'entrepreneuriat social sur le fait associatif, et en particulier sur la place de la fonction socio-politique au sein des projets associatifs ? Si la crise COVID a fragilisé économiquement les associations, elles ont aussi été largement reconnues pour leur contribution positive en réponse aux effets économiques et sociaux de la crise sur les populations (Breschard et Covelli, 2022). Au-delà du rôle de recherche et développement sociétal que les associations jouent activement en temps de crise, les pouvoirs publics considèrent-ils que les associations sont des innovateurs sociaux au long cours ? Créent-ils un environnement favorable pour soutenir ce rôle ?

LE CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES (économique et financière, écologique, guerre, énergétique, démocratique, territoriale) et les transformations globales de la société qu'il induit et appelle à la fois est-il propice à une autre répartition des responsabilités entre action publique et action collective citoyenne ? Quelles perspectives pourraient ouvrir ce changement de paradigme tant pour une reconnaissance politique de la fonction sociétale et démocratique des associations que pour l'**articulation entre politiques publiques et initiatives citoyennes**, notamment à l'échelon des territoires ?

ENFIN, LE CONTEXTE EUROPÉEN est aujourd'hui favorable à la réflexion concernant le cadre juridique des organisations de la société civile. A la suite de l'adoption du Rapport Lagodinsky par le Parlement Européen, des discussions concernant le **statut des associations** y sont actuellement en cours⁷ et ont abouti à une stratégie en la

matière. Compte-tenu du caractère normatif de ces travaux, il faudra veiller à ce que le monde associatif soit lui-même impliqué pour porter son propre modèle, et que pour cela il contribue aux travaux de connaissance transnationaux pour mieux qualifier le fait associatif et sa contribution sociétale et démocratique.

7. [https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2020/2026\(INL\)](https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2020/2026(INL))

Quelles recommandations pour une meilleure (re)connaissance de la contribution des associations à la société et à la démocratie ?

Recommandations méthodologiques pour la recherche

1. UTILISER UN LARGE ÉVENTAIL D'APPROCHES ET DE CONCEPTS, EN VEILLANT À LA COMPATIBILITÉ DES DONNÉES ET DES VARIABLES

Dans un premier temps, **documenter les situations et les définitions nationales** permettrait de mettre en évidence les caractéristiques communes et les différences.



Un futur programme de connaissance devra favoriser une **analyse à plusieurs niveaux** : il sera non seulement important d'effectuer des études au niveau national ou européen, mais également d'analyser les dynamiques locales et comparatives afin d'appréhender les modes d'action des associations à différentes échelles territoriales (micro, régional, national). Ces analyses pourraient articuler à titre d'exemple le niveau macro (analyse des cadres réglementaires), le niveau meso (analyse des méthodes de travail), et le niveau micro (analyse du bénévolat).

L'enjeu sera également de mobiliser des **approches multidisciplinaires** (sociologie, sciences politiques, économie, histoire, anthropologie, droit et bien d'autres) afin d'acquérir une connaissance à la fois meilleure et plus complète des associations.

Le besoin de renforcer les connaissances sur les associations et sur les mécanismes d'engagement au niveau local, rendra nécessaire

le recours à un **large éventail de méthodes** (études de cas, recherche participative...).

Une approche comparative qui établirait au préalable des critères pour qualifier le fait associatif pourrait s'avérer trop normative. Pour éviter cet écueil, il serait utile de partir des expériences de terrain afin de déterminer ce qui fonde la spécificité du fait associatif.

Une comparaison transnationale du rôle démocratique des associations et de ses transformations/défis constituerait un axe de recherche innovant. D'autre part, des **études dans le domaine de la communication** pourraient documenter les stratégies de communication des associations et faire la lumière sur leur capacité à mobiliser leurs parties prenantes.

2. VISER LA NORMALISATION ET LA COHÉRENCE STATISTIQUE

À l'appui de ces études comparatives, des travaux de **droit comparé** et d'**harmonisation des statistiques nationales pourraient être engagés**.

Mobiliser le droit comparé pour comprendre les réalités des associations européennes dans leur diversité géographique est une approche fondamentale qui fait actuellement défaut. C'est également une condition préalable pour cartographier les politiques institutionnelles favorables ainsi que les libertés associatives dans les pays européens.

Ensuite, pour établir un état des lieux des associations européennes rendant compte de leur poids et de celui de l'engagement, une première étape sera nécessaire consistant à **recouper les méthodes statistiques nationales** et à analyser les conditions de leur harmonisation. Pour ce faire, il serait pertinent d'établir une cartographie synthétique de toutes les enquêtes et études statistiques

nationales et d'identifier les données et les problèmes de rapprochement communs entre les études existantes.

3. S'ENGAGER EN RECHERCHE PARTICIPATIVE

Les approches de recherche participative seraient bénéfiques à la fois pour les chercheurs et les acteurs associatifs. Ces méthodologies constituent une excellente occasion de tester des théories sur le terrain et offrent aux acteurs associatifs un espace pour partager des connaissances expérientielles avec les communautés scientifiques. Ces approches de recherche participative sont un très bon levier pour combler le fossé entre chercheurs et associations ; en outre, elles peuvent avoir une incidence sur le domaine scientifique en renouvelant les approches, les théories et les concepts.

Elles constituent un levier fort pour les associations participant à la recherche, car elles leur

fournissent un cadre pour la pensée critique, un espace pour analyser leurs mécanismes organisationnels, leur impact, ou même leur stratégie, à travers un prisme scientifique.

Faire participer les acteurs associatifs dès le début de la recherche permet également d'imaginer collectivement des

techniques et des formats de diffusion qui répondront à la fois aux besoins des chercheurs et à ceux des praticiens. De ce fait, l'impact de la recherche participative est encore plus puissant, car il pénètre non seulement le monde scientifique, mais également la société dans son ensemble.

Diffuser les connaissances

1. UTILISER DES STRATÉGIES DE DIFFUSION À GRANDE ÉCHELLE POUR ATTEINDRE UN LARGE PUBLIC

Des moyens devraient être trouvés pour établir des ponts avec le public non-académique, par exemple en publiant dans un langage qui ne soit pas un langage de chercheur. Les associations et le monde universitaire fonctionnent à un rythme différent : les praticiens n'ont pas le temps de lire, de se plonger dans des considérations complexes ni de se nourrir d'études théoriques. Il pourrait donc être utile de financer la rédaction de **résumés des travaux de recherche** courts et multilingues et faciles d'accès pour être partagés au plus grand nombre. La mise en place d'un réseau de « chercheurs-militants » pourrait être testée afin de traduire efficacement les résultats de recherche en formats « prêts à l'emploi ». Des formats courts et faciles à assimiler devraient être privilégiés, tels que des ateliers

interactifs, des infographies, de courtes vidéos, etc.

Dans une démarche de diffusion par réseau, l'organisation régulière de conférences interactives pourrait être imaginée, ainsi qu'une plateforme numérique destinée aux chercheurs, aux associations et à leurs parties prenantes. Une telle **plateforme numérique interactive de connaissance** pourrait répertorier les propositions d'avant-projets et les projets en cours des chercheurs et des associations ; cela permettrait de faciliter la mise en réseau et la collaboration transnationale entre les chercheurs, ainsi qu'entre les chercheurs et les associations. Un bon moyen de diffusion pourrait être de présenter chaque semaine une synthèse des nouvelles contributions sur la plateforme ou sur les médias sociaux. Une réunion « annuelle » portant sur un thème essentiel pourrait

également faciliter l'interconnexion et la diffusion entre les praticiens et les chercheurs.

La recherche peut aider les associations à renforcer leurs capacités mais pour cela, elles doivent avoir accès aux connaissances et aux résultats des productions. De nombreux travaux de recherche ne sont pas accessibles du fait du langage employé ou parce que l'enjeu de la recherche est mal compris : à quoi sert-elle, à quels besoins répond-elle ? Ces incompréhensions et distances ne sont pas suffisamment prises en compte. Dépasser les incompréhensions et rapprocher la recherche des praticiens impliquera un **changement de perspective** des deux côtés (associations et universités), par exemple en faisant participer les praticiens aux activités de recherche et les chercheurs aux activités associatives, et en faisant adhérer les chercheurs et les universités aux associations. Le partenariat UE-Conseil de l'Europe sur la jeunesse, par exemple, utilise

une approche tripartite qui prévoit l'implication systématique de trois types d'acteurs à toutes les étapes : 1) les chercheurs en politique de la jeunesse, 2) les organisations de jeunesse et 3) les institutions publiques responsables de la politique en faveur de la jeunesse. Cette démarche pourrait être reproduite avec les associations.

2. RECUEILLIR LES DONNÉES ET ÉTUDES EXISTANTES ET FACILITER LEUR ACCÈS AU PLUS GRAND NOMBRE

Il existe un grand nombre de données et de résultats d'études à différents niveaux, mais il n'existe pas de plateforme ni d'espace dédié permettant de rassembler toutes ces informations, qu'il s'agisse de références professionnelles ou scientifiques. Il sera nécessaire de **centraliser ces informations**, de les rendre accessibles et faciles à consulter et de réfléchir à la manière de diffuser les résultats parmi les praticiens afin d'accroître les connaissances communes et collectives.

Pour initier cette démarche, nous sommes heureux d'annoncer

la création d'une bibliothèque numérique comprenant plus de 600 publications sur les associations en Europe

Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante :

www.zotero.org/groups/4922952/csos_in_europe/library

Connecter recherche et formation

POUR FAVORISER UNE SOCIÉTÉ CIVILE SOLIDE, il semble important de **promouvoir la reconnaissance de la contribution des associations à la société et à la démocratie au sein du système éducatif et de formation**. Cela doit inclure l'éducation scolaire, la formation universitaire et des adultes, mais également la formation dans le secteur de l'administration et des pouvoirs publics, ainsi que la formation interne des associations elles-mêmes.

POUR CE FAIRE, les chercheurs pourraient collaborer avec les universités à l'élaboration **de cours et de programmes de formation sur le monde associatif européen destinés au monde de l'éducation**. En étant intégré aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie de l'UE ou d'initiatives nationales, ce sujet contribuerait à promouvoir une pensée et une conscience civiques.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSOCIATIONS aurait avantage à mieux se connecter à la recherche. La formation professionnelle étant principalement dispensée à leurs membres par les têtes de réseaux associatives, l'établissement de passerelles entre chercheurs et têtes de réseaux permettrait à ces dernières d'inclure les résultats de la recherche dans leurs programmes.

AFIN D'ACCOMPAGNER UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE et une meilleure coopération entre pouvoirs publics et monde associatif, il serait également pertinent de **créer des programmes de formation sur le thème : « comment dialoguer avec les associations » à l'intention des employés des ministères et de l'ensemble des acteurs publics** aux échelons territoriaux.

RÉUNIR LES CONDITIONS DE RÉUSSITE
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE CONNAISSANCE

Ouvrir les frontières, fédérer sur la thématique, et rapprocher acteurs et chercheurs

SI NOUS SOMMES CONVAINCUS du fait que la connaissance est un levier pour la reconnaissance et l'accompagnement des associations dans leurs contributions sociétale et démocratique, nous faisons également le constat d'une difficulté des acteurs associatifs et de leurs partenaires à accéder à cette connaissance, et parfois d'une perception insuffisante du levier de développement qu'elle représente. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de continuer à **sensibiliser** largement les acteurs associatifs et leurs partenaires sur l'enjeu de s'emparer de la recherche et de la connaissance pour déployer leurs missions au bénéfice d'une société et d'une démocratie vivaces.

AFIN DE FACILITER LA COOPÉRATION avec le monde universitaire, les têtes de réseaux associatives pourraient constituer une ressource utile pour **relier chercheurs et associations** ; ceci pourrait aider à diffuser les enquêtes, à favoriser les partenariats, à diffuser les résultats de la recherche aux associations, etc. La coopération doit commencer entre les niveaux national et européen : la plupart des associations ne comprennent pas encore l'importance que les études européennes peuvent représenter pour elles au niveau national. Cette démarche pourrait s'inscrire dans une logique de co-construction et en essayant de viser un agenda commun.

Le sujet associatif, et notamment celui de la contribution des associations à la démocratie, reste encore marginal dans le monde scientifique européen, et il sera important de contribuer à mieux faire exister ce sujet au sein des communautés scientifiques internationales, en lien avec les besoins des associations. **Structurer une communauté académique**, connectée à la société, ainsi qu'une **stratégie auprès du monde de la recherche à l'échelle européenne** sur nos sujets sera un moteur de cette ambition. Compte-tenu des enjeux de la recherche participative décrits plus haut, cette stratégie devra s'articuler avec les priorités européennes visant à améliorer les interactions entre la recherche et la société (cf. Pacte pour la recherche et l'innovation en Europe). Centraliser et diffuser les opportunités de financement et de communication scientifiques sur le fait associatif et la démocratie en Europe pourrait également avoir un effet d'entraînement sur la mobilisation des chercheurs européens et sur l'incitation à des collaborations ou des publications transnationales.

Nous espérons que ce livre blanc ainsi que la bibliothèque numérique qui a été réalisée seront des supports utiles à la sensibilisation du monde associatif et à la structuration d'une communauté académique. Nous pensons également utile de relier cette communauté académique en devenir aux acteurs existants et déjà très actifs en matière de promotion de la contribution associative au sein d'un réseau de connaissance plus large reliant praticiens et chercheurs et dont une première cartographie est présentée en annexe.

Enfin, la barrière linguistique est aujourd'hui un frein à la recherche transnationale, notamment pour accéder aux productions nationales non-traduites en anglais. Penser les conditions matérielles pour **dépasser la barrière linguistique** est une condition pour permettre aux connaissances de se diffuser à travers l'Europe et pour permettre aux chercheurs d'accéder aux projets, revues et colloques internationaux.

Rejoignez le mouvement !

- › Vous pensez que promouvoir la connaissance sur le fait associatif est un levier essentiel pour renforcer les capacités des associations et pour la démocratie ?
- › Vous souhaitez nous faire part de vos réflexions à ce sujet ? Ajouter des références à notre bibliothèque numérique ?
- › Vous souhaitez rejoindre un réseau de connaissance et de recherche sur les associations en Europe ?
- › Vous souhaitez aller plus loin et apporter un soutien opérationnel ou financier à ce projet ?

Alors, contactez-nous !



Claire Breschard

Responsable scientifique et des relations internationales

contact@ifma-asso.org

Annexes

PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES RESSOURCES ET DES RÉSEAUX EXISTANTS

Notre groupe de travail a commencé à cartographier les réseaux et les institutions actives dans le domaine de la connaissance sur les associations (réseaux de recherche, têtes de réseaux associatives, fondations distributives, centres de ressources, organisations de défense des droits, think tank, médias...). Si vous souhaitez nous suggérer une organisation qui n'est pas répertoriée, merci de nous contacter ! contact@ifma-asso.org

Allemagne

- Maecenata
- Stiftung Bürger für Bürger
- Center for Social Investment (CSI), Ruprecht-Karls-Universität, Heidelberg
- Civil Society Center (CiSoC), Zepelin University, Friedrichshafen
- Center for Civil Society Research at WZB Berlin
- International Civil Society Centre
- Networking European citizenship education (voir aussi Europe)
- Open Society Foundation (voir aussi Belgique et Royaume-Uni)
- Scanning the Horizon

Autriche

- Nonprofit- and Social Entrepreneurship-Research at WU, Vienna
- SciShops

Belgique

- Amsab-ISG
- Ariadne
- Centre d'Économie Sociale (Centre for Social Economy) - HEC Liège
- Centre for European Volunteering
- Civil Society Europe
- Collaborative Engagement on Societal Issues (COESO)
- EMES Network
- EuropeanCenterForNon-ProfitLaw
- European Civic Forum
- European Economic and Social Committee (EESC)

- European Students' Union
- Lang Prometheus Foundation
- Lifelong Learning Platform
- REVES Network
- Social Economy Europe
- Think tank Pour la solidarité
- Open Society Foundation (voir aussi Allemagne et Royaume-Uni)
- Volonteurope
- King Baudouin Foundation
- CIRIEC
- Standing Working Group (03) of the European Group for Organizational Studies (EGOS)

Bosnie-Herzégovine

- South East European Youth Network

Bulgarie

- Bulgarian Center For Non-Profit Law

Danemark

- Center for Civil Society Studies at the Department of Business and Politics, Copenhagen Business School

Espagne

- Social Economy News
- Revista española del tercer sector

Europe

- Technical Assistance for Civil Society Organisations (TACSO)
- Networking European citizenship education (voir aussi Allemagne)
- ALDA - Association européenne pour la démocratie locale

Finlande

- Fingo

France

- Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale (ADDES), France
- Collectif des Associations Citoyennes
- Euradio
- Institut français du Monde associatif - French Institute for Civil Society Organisations
- Le Mouvement associatif

- Coordination SUD
- RIUESS, Réseau Inter-universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire
- OECD Observatory of Civic Space

Hongrie

- Fondation Ökatars Hungarian Environmental Partnership

Norvège

- Institute for Social Research

Pays-Bas

- EuroClio
- Center for Philanthropic Studies, Vrije Universiteit (VU), Amsterdam
- Porticus

République Tchèque

- Centre for Nonprofit Sector Research (Centrum pro výzkum neziskového sektoru, or CVNS), Masaryk University

Romania

- Civil Society Development Foundation (CSDF)

Royaume-Uni

- Charities Aid Foundation
- Institute for volunteering research, University of East Anglia
- Intrac for civil society
- Public Services Governance and Management, University of Bristol
- The Young Foundation
- Open Democracy
- Open Society Foundation (voir aussi Allemagne et Belgique)
- Centre for Charity Effectiveness at Bayes Business School (Bayes CCE), City University of London
- Voluntary Action Research Group, Sheffield Hallam University, Sheffield
- The Third Sector Research Centre (TSRC), University of Birmingham
- The Centre for Voluntary Sector Leadership (CVSL), Open University Business School
- Yunus Centre for Social Business and Health, Glasgow Caledonian University

Suède

- Swedish CSO Ideell Arena
- Stockholm Center for Civil Society Studies
- European Civil Society Press

Suisse

- Fondation Charles Leopold Mayer
- SSE Knowledge Hub for the SDGs
- Institute for Research on Management of Associations and other Nonprofit Organizations, Verbandsmanagement Institut (VMI), Université de Fribourg/ Universität Freiburg, Fribourg

Turquie

- NGO Research Centre (STKAM), Marmara University
- Koç University Center for Civil Society and Philanthropy Research (KÜSİTHAM)

Ukraine

- Center for Civil Liberties

Contributeurs

Nous remercions chaleureusement pour leur contribution toutes les personnes qui ont participé au groupe de travail « Le fait associatif en Europe » lancé par l'Institut français du Monde associatif et à ce livre blanc :

COMITÉ DE PILOTAGE - GROUPE DE TRAVAIL

« LE FAIT ASSOCIATIF EN EUROPE »

Bernard Enjolras, Directeur de recherche à l'Institut pour la recherche sociale, directeur du Norwegian Center for Research on Civil Society Voluntary Sector et rédacteur à la Revue Voluntas

Rupert Graf Strachwitz, Docteur en sciences politiques, directeur de l'Institut Maecenata pour la philanthropie et la société civile, Allemagne

Claire Thoury, Présidente du Mouvement associatif, administratrice de l'Institut français du Monde associatif, France

COMITÉ DE RÉDACTION DU LIVRE BLANC :

Claire Breschard, responsable scientifique et des relations internationales, Institut français du Monde associatif, France

Clara Grange, Chargée de mission, Institut français du Monde associatif, France

Floriant Covelli, délégué général, Institut français du Monde associatif, France

Siri Hummel, directeur de l'Institut Maecenata, Allemagne

Vinzenz Janßen, Institut Maecenata, Allemagne

PARTICIPANTS - GROUPE DE TRAVAIL

« LE FAIT ASSOCIATIF EN EUROPE »

Asif Afridi, Délégué général de brap, Docteur en politique sociale de l'Université de Birmingham, Royaume-Uni

Anna Aldona Domardzka, Directrice associée pour la recherche et la coopération internationale, Institut d'études sociales, Université de Varsovie, Pologne

Ramón Andrés Feenstra, Professeur, Université Jaume I de Castellón, Espagne

Carlotta Besozzi, Coordinatrice, Société civile Europe, Belgique

Pierre-Olivier Bigo, Analyste des politiques, Open Society Foundation, Belgique

Rita Biconne, coordinatrice d'unité, ALDA - Association européenne pour la démocratie locale, Italie

Emmanuel Bioteau, Professeur, co-directeur du Master GTDL-CDET, Université d'Angers, France

Agostino Burruni, Responsable de pôle des formations de l'encadrement et des formations tout au long de la vie, IRTS de Franche-Comté, France

Eglė Butkevičienė, Vice-doyenne pour la recherche, Kaunas University of Technology, Lituanie

Mattia Bustreo, Centre européen du volontariat, Belgique

Giulia Bordin Chargée de mission et de projet, Centre for European Volunteering, Belgique

Gloria Botton, Coordinatrice de projet au Centre Lang Prometheus, Italie

Chantal Bruneau, Ancienne Secrétaire générale du Haut Conseil à la vie associative, France

Viviane Chatel, Maître d'enseignement et de recherche au Département travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, Suisse

Juliette Decoster, Chargée de programmes à la Fondation Charles Léopold Mayer, France

Cristine Dyhrberg Højgaard, Doctorante, Département de management, politique et philosophie, Copenhagen Business School, Danemark

Anne Esser, Chargée de projet de recherche, Société civile Europe, Belgique

Ksenija Fonovic, Directrice adjointe du SPES, Italie

Viacheslav Ivanov, Expert en chef du Centre d'études de la société civile et du secteur à but non lucratif, Russie (a participé à la 1re réunion qui a eu lieu le 11 février 2022)

Adrien Licha, Coordinateur du Bureau du Secrétariat, ALDA – Association européenne pour la démocratie locale, Belgique

Grégory Loison, Responsable de l'engagement et de la mobilisation, Amnesty International, France

Camilla Lombardi, Chargée de mission espace civique, European Civic Forum, Belgique

David Lopez, Elu à la fédération de la Ligue de l'enseignement Ille et Vilaine, Vice Président VOLONTEUROPE, représentant de la société civile (Lifelong Learning Platform) au Bureau du Comité Education du Conseil de l'Europe, France

Florentine Maier, Chercheuse principale, Institute for Nonprofit Management, Université d'économie et de commerce de Vienne WU

Luigi Martignetti, Secrétaire général du REVES – Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale, Belgique

Oleksandra Matviychuk, Présidente du Centre pour les libertés civiles, Ukraine

Lucas Meijjs, Professeur, Rotterdam School of Management, Université Erasmus, Pays-Bas

Michael Meyer, Professeur, Institute for Nonprofit Management, Université d'économie et de commerce de Vienne WU, Autriche

Alice Modena, Directrice adjointe d'EuroClio – Association européenne des enseignants d'histoire, Pays-Bas

Veronika Mora, Directrice de la Fondation Ökatars, Hongrie

Ramiro Muñiz, Coordinateur de la Plataforma del Tercer Sector, Espagne

Giada Negri, responsable de la recherche et du plaidoyer, European Civic Forum, Belgique

Horia Onita, vice-présidente de l'Union des étudiants d'Europe, Belgique

Gautier Pirotte, Professeur, Université de Liège, Belgique

Dana Popescu Jourdy, Maître de conférences, Responsable du Master Communication, Humanitaire et Solidarité, Université Lyon 2, France

Mirela Rajkovic, Directrice du Réseau de la jeunesse de l'Europe du Sud-Est, Bosnie-Herzégovine

Renzo Razzano, Président du Spes (Centro di servizio per il volontariato del Lazio), Italie

Nadine Richez-Battesti, Co-présidente du Comité scientifique de l'Association pour le développement des données sur l'économie sociale (ADDES), France

Ola Segnestam Larsson, Professeure agrégée, Centre de recherche sur la société civile, Université Marie Cederschiöld, Suède

Karl Henrik Sivesind, chercheur principal à l'Institut de recherche sociale, Norvège

Margit van Wessel, Professeure adjointe, Université et recherche de Wageningen, Pays-Bas

Ketevan Vashakidze, président de la Fondation Europe, Géorgie

Remerciement

Nous remercions le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Commission européenne pour leur soutien financier à la rédaction de ce livre blanc.



Co-financé par
l'Union Européenne

66

Bibliographie

- › Anheier, H. K., Lang, M., & Toepler, S. (2020). *Comparative nonprofit sector research: A critical assessment*. In W. W. Powell & P. Bromley (Eds.), *The nonprofit sector: A research handbook*. (3rd ed., pp. 719–743). Stanford University Press.
- › Anheier, M. L., and Stefan Toepler. (2020). *Comparative Nonprofit Sector Research: A Critical Assessment* In W. W. P. a. P. Bromley (Ed.), *The Nonprofit Sector. A Research Handbook* (pp. 648-676). Standord University Press.
- › Breschard, C, Covelli, F. (2022). *The situation of the non-profit sector in the context of the health crisis in France*. Observatorium, Policy, no 60 (2022). <https://www.maecenata.eu/2022/04/12/the-situation-of-the-non-profit-sector-in-the-context-of-the-health-crisis-in-france/>.
- › Conolly, E. W. (1974): *Essentially contested concepts*. In: William E. Connolly: *Democracy, Pluralism and Political Theory*. Routledge Chapman & Hall, 2008, ISBN 978-0-415-43123-1, S. 257.
- › Damian, E. (2018). *Formal volunteering in Europe: Evidence across nations and time*. *Cross-Cultural Research*, 53(4), 1–25. <https://doi.org/10.1177/1069397118802228>.
- › Dor, M. (2020). *Les modèles socio-économiques du tiers secteur en Europe*. *Rapports d'étude*, 2020(05). <https://injep.fr/publication/les-modeles-socio-economiques-du-tiers-secteur-en-europe/>.
- › Enjolras, B., & Sivesind, K. H. (2009). *Civil society in comparative perspective* (1st ed. ed., Vol. v. 26). Emerald
- › EU 2001: *European Governance A White Paper*. Online: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/DOC_01_10 [last checked 1.3.2023].

67

- › Hummel s. (2017): *Förderer von Partizipation? Demokratisierungspotenziale bei Stiftungen*. In: *Forschungsjournal Soziale Bewegungen: Engagement und Einfluss*. Stiftungen in der Kritik.
- › Hummel, S., Pfrirter, L., Roth J., Strachwitz G. R. (2020): *Understanding Civil Society in Europe: A Foundation for International Cooperation*. ifa-Edition Kultur und Außenpolitik.
- › Kohler-Koch, B., Quittkat C. (2011): *Die Entzauberung partizipativer Demokratie. Zur Rolle der Zivilgesellschaft bei der Demokratisierung von EU-Governance*. Frankfurt/Main: Campus.
- › Kohler-Koch, B.; Quittkat C: (2013): *De-Mystification of Participatory Democracy. EU Governance and Civil Society*. Oxford: Oxford University Press.
- › Gil-Lacruz, A. I., Marcuello-Servos, C., & Saz-Gil, M. I. (2017). *Individual and social factors in volunteering participation rates in Europe*. *Cross-Cultural Research*, 51(5), 464–490.
- › Kendall, J., & Anheier, H. K. (1999, 1999). *The third sector and the European Union policy process: an initial evaluation*. *Journal of European Public Policy*, 6(2), 283-307. <https://doi.org/10.1080/135017699343720>
- › Lang S. (2013): *NGOs, civil society, and the public sphere*. Cambridge University Press.
- › Reckwitz, A. (2019): *Die Gesellschaft der Singularitäten: Zum Strukturwandel der Moderne*, Suhrkamp.
- › Salamon, L. M.; Sokolowski, S. W.; List, R. (2003): *Global Civil Society. An Overview*. Baltimore: Baltimore Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- › Salamon, L. M., & Sokolowski, S. W. (2016). *Beyond Nonprofits: Re-conceptualizing the Third Sector*. *Voluntas*, 27(4), 1515-1545. <https://doi.org/10.1007/s11266-016-9726-z>
- › Schäfer, A., Michael Z. (2021): *Die demokratische Regression. Die politischen Ursachen des autoritären Populismus*. Berlin: Suhrkamp.
- › Schrader, M. (2021). *Zivilgesellschaft in und nach der Pandemie: Bedarfe - Angebote - Potenziale*. *Opusculum*, No. 149, Maecenata Institut für Philanthropie und Zivilgesellschaft.
- › Schulz-Sandhof K. (2017): *Wie viel wird in Deutschland gespendet – 4 oder 8 Milliarden Euro?* *Observatorium 17*, unter <https://www.maecenata.eu/2017/11/01/wie-viel-wird-in-deutschland-gespendet-4-oder-8-milliarden-euro/ssoar-72852-2>
- › Strachwitz G. R/ Priller E./ Triebe B. (2020): *Handbuch Zivilgesellschaft*. De Gruyter Oldenbourg
- › Strachwitz, G. R. (2021): *What is Civil Society? A Primer*. *Opusculum* No. 160, Maecenata Institut für Philanthropie und Zivilgesellschaft.

**Publié par l'Institut français du Monde associatif
Mars 2023**

www.institutfrancaisdumondeassociatif.org

 Institut Français du Monde Associatif

L'Institut français du Monde associatif a bénéficié du soutien financier du programme Erasmus+ de l'Union européenne et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le contenu de cette publication relève de l'unique responsabilité de l'Institut français du Monde associatif. La Commission européenne et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne pourront être tenus pour responsable de l'utilisation qui sera faite des informations contenues dans ce livre blanc.

"EURASSO - Towards a knowledge programme on civil society organisations in Europe"

Projet No. 2022-1-FR01-KA210-ADU-000083202

Conception graphique et mise en page : Atelier Commun

© Institut français du Monde associatif, 2023



**INSTITUT
FRANÇAIS
DU MONDE
ASSOCIATIF**